



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affiliation

Question écrite n° 50070

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la plainte déposée devant la direction générale de la concurrence de la Commission européenne par la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) qui condamne l'abus de position dominante octroyée aux caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et la présence de l'Etat dans l'étage complémentaire de la CMU en ces termes : « L'intrusion de l'Etat dans un domaine ouvert au marché vient, en effet, violer le principe de libre concurrence tel que consacré par l'article 3 du traité de Rome. » Il lui demande la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de ces préoccupations.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50070

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2000, page 4775